

AIDE AUX DEVOIRS

6^{ème} / 5^{ème} / Nouveauté : 4^{ème}

FONCTIONNEMENT

1. L'aide aux devoirs est une activité périscolaire qui est centrée sur l'organisation du travail scolaire et l'apprentissage des méthodes. (Méthode donnée par le professeur).
2. Nous voulons valoriser les acquis des jeunes afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur confiance en eux.
3. L'aide aux devoirs est dispensée tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 18h30 à l'Espace Jeunesse pour les élèves du collège Saint-Exupéry et au Pavillon Richet, 22 rue Richet pour les élèves du collège Maryse Bastié.
4. A **17h10 dernier délai**, le responsable et les accompagnateurs accueillent les enfants à l'entrée de la structure.
5. L'écriture du règlement intérieur de l'aide aux devoirs se fera à la première séance avec les jeunes. Par la suite, ils devront s'engager à le suivre et le respecter.
6. Les goûters ne sont pas tolérés. Les enfants devront manger avant ou après les séances.
7. Il n'y a pas d'aide aux devoirs pendant les vacances. Des stages de révisions sont programmés régulièrement durant les vacances scolaires (Vacances de Printemps et fin août).
8. L'inscription se fait sur rendez-vous avec un des deux parents. Pendant l'entretien, nous évaluons les difficultés du jeune à la maison, en classe (avec à l'appui le bulletin mi-trimestre) et son ressenti lorsqu'il fait ses devoirs seul. Le jeune s'inscrit pour deux jours de la semaine selon son emploi du temps. L'inscription n'est pas annuelle, mais se fait par périodes (entre les vacances scolaires).
9. Un coordinateur/trice de l'Espace Jeunesse est responsable des jeunes et des intervenants et sera en liaison avec les parents et les enseignants, et notamment les professeurs principaux avec qui nous travaillons en partenariat.
10. L'inscription se fait par période (entre chaque période de vacances scolaires) et est conditionnée par le paiement des séances et la signature du calendrier des inscriptions avant les vacances scolaires.
11. **Il faut impérativement inscrire votre enfant à l'Espace Jeunesse pour pouvoir l'inscrire à l'aide aux devoirs.**

Documents à fournir le jour de l'entretien pour le dossier d'inscription :

- Photocopie de l'attestation d'assurance.
- Photocopie d'un justificatif de domicile.
- Photocopie des vaccinations.
- Photocopie de l'attestation du quotient familial (si nécessaire).
- Le règlement de la période : 2.13 € par séances (variable selon le quotient familial).

DEROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Conditions d'accueil :

- 40 jeunes inscrits (6^{ème}/ 5^{ème} et **NOUVEAUTE** : ouverture aux 4^{ème})
- Encadrement assuré par des bénévoles et des étudiants.
- 7 salles.

- ☞ En début de séance, nous proposons 15 min de détente autour d'un jeu calme ou d'une lecture (échecs, solitaire, dame chinoises...). Puis, chaque jeune s'installe en ayant apporté ses devoirs scolaires par priorité.
- ☞ Les jeunes doivent venir avec leur matériel : cahiers, livres des matières à travailler pour chaque séance.
- ☞ Les livres scolaires, dictionnaires français et linguistiques et petit matériel sont prêtés occasionnellement en cas d'oubli ; **ce matériel doit être utilisé avec soin.**
- ☞ Un travail de réflexion, pour classer ses devoirs et ses leçons par ordre de priorité et selon les difficultés rencontrées dans les matières principales, est fait avec l'accompagnateur. Le jeune apprend ainsi à devenir autonome et responsable.
- ☞ Si l'enfant ne comprend pas son exercice, l'intervenant explique la leçon sans donner le résultat final. Le but étant que l'enfant comprenne sa leçon et soit capable de la mettre en application seul. L'intervenant s'appuie sur la leçon donnée par le professeur.
- ☞ Tous les devoirs ne sont pas faits pendant l'aide aux devoirs. Les leçons à apprendre par cœur et certains devoirs sont à faire à la maison. Cependant, il sera possible de revoir une leçon mal comprise et/ou la faire réciter. L'intervenant marquera sur le cahier de texte ce qui aura été fait en le signant, le reste devra être pris en charge par l'enfant et ses parents.
- ☞ L'évolution du travail de vos enfants est suivie par chaque accompagnateur au moyen d'un cahier de liaison. Ceci est un outil de travail interne.

NOS ATTENTES :

Travailler en collaboration avec les parents :

- ☞ Prévenir impérativement l'Espace Jeunesse, ou le responsable de l'activité dans le cas d'une absence de votre enfant.
- ☞ Trois absences non justifiées entraîneront le renvoi du jeune de l'aide aux devoirs.
- ☞ Vérifier régulièrement le cahier de texte sur lequel les accompagnateurs peuvent vous transmettre des informations concernant le suivi des devoirs.

NOTRE PRÉOCCUPATION :

- ☞ Beaucoup de jeunes ne marquent pas régulièrement leurs devoirs sur leur cahier de texte et nous n'avons aucun moyen de contrôle.

REUNIONS D'INFORMATIONS PARENTS A L'ESPACE JEUNESSE

Pour les élèves du Collège Saint-Exupéry : le Jeudi 01 Octobre 2009 à 19h00

Pour les élèves du collège Maryse Bastié : le Lundi 05 Octobre 2009 à 19h00

DEBUT DES SEANCES

Le Jeudi 05 Novembre 2009

Renseignements et inscriptions :

Espace Jeunesse

14 rue Marcel Sembat

78140 Vélizy-Villacoublay

01 34 65 12 94 – 01 34 65 13 07 fax

espacejeunesse@velizy-villacoublay.fr